



Mairie de Privas
BP 612
07006 Privas Cedex
Tél. : 04 75 64 06 44
Fax : 04 75 64 83 34
privas.fr

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du :

16 décembre 2025

n° 2025/05/04

Effectif légal	29
Effectif en exercice	27
Présents	19
Absent(s) ou excusé(s)	1
Procuration(s)	7

OBJET :

Prise en charge et remboursement de frais dans le cadre de l'exécution de mandats spéciaux des élus. Visite de l'Elysée et de l'Assemblée Nationale avec 7 jeunes du quartier Politique de la ville. Congrès des Maires 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre,

Le Conseil Municipal de la Ville de PRIVAS, légalement convoqué par Monsieur le Maire par courrier en date du 10 décembre 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VALLA, Maire ;

Étaient présents :

M. VALLA, H. ROUVIER, V. CHAIZE, V. BRIELLE, M. GAMONDES, Ch MARNAS, M. GROBERT, L. GENOVESE, A. MAUSSE, C. MONOTE, H. BORNE, A. SOUBRILLARD, P. GENSEL, M. DUCLOS, Ch COMBELASSE, S. BOUDALI-KHEDIM, V. GOMIS, MC ROLLIN, M. BOUQUET

Étaient représentés :

I. MASSEBEUF ayant donné procuration à M. VALLA
N. FILLET ayant donné procuration à M. GAMONDES
F. COLOMBAN ayant donné procuration à A. MAUSSE
D. IOVA ayant donné procuration à L. GENOVESE
F. MIRABEL-CHAMBAUD ayant donné procuration à Ch COMBELASSE
B. MAURE ayant donné procuration à V. CHAIZE
A. BRIMAUD ayant donné procuration à MC ROLLIN

Était excusée :

J. VOIRY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice exigée par l'article L2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance ayant été déclarée ouverte, il a procédé à la nomination du Secrétaire. Paul GENSEL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ces formalités remplies,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le



ID : 007-210701868-20251216-2025_05_04-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L2123-18 ;

Vu la Commission *Finances, administration générale et ressources humaines* qui s'est réunie le 09 décembre 2025 ;

**Entendu l'exposé de Hervé ROUVIER, Rapporteur (rapport ci-après annexé),
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 26 voix pour,**

Pour les visites du Palais de l'Elysée et de l'Assemblée Nationale :

- Donne mandat spécial à Mathilde Grobert afin d'accompagner 7 jeunes du quartier Politique de la ville le 4 novembre pour une visite du Palais de l'Elysée et de l'Assemblée Nationale.

- Autorise la prise en charge et le remboursement par la collectivité des frais occasionnés par ce déplacement sur justificatifs des dépenses réellement engagées pour Mathilde Grobert, soit :

- Billet de train pour Mathilde Grobert	148,00 €
- Les frais de parking	22,40 €
- Tickets de métro	120,00 €
- Déjeuners des participants	267,90 €
- Diners des participants	75,55 €
Pour un montant total de	633,85 €

Pour le congrès des Maires 2025 :

- Donne mandat spécial à Michel VALLA, Maire, pour sa participation au 107^{ème} congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité du 17 au 19 novembre 2025 au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

- Autorise la prise en charge par la collectivité des frais occasionnés par ce déplacement sur justificatifs des dépenses réellement engagées soit :

- Frais d'inscription	95,00 €
- Transport	209,00 €

**Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre.**

Pour copie conforme,

Privas, le 19 décembre 2025

Le Maire

M. VALLA



Le Maire certifie que cet acte a été transmis au représentant de l'Etat le 19 décembre 2025, et publié le 19 décembre 2025.

Privas, le 19 décembre 2025

Le Maire,



M. VALLA

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2025

RAPPORT N° 04

Objet :

**Prise en charge et remboursement de frais
dans le cadre de l'exécution de mandats spéciaux des élus.
Visite de l'Elysée et de l'Assemblée Nationale
avec 7 jeunes du quartier Politique de la ville.
Congrès des Maires 2025.**

Rapporteur :

Isabelle MASSEBEUF

Conformément à l'article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Les fonctions de Maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.*

Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées selon des modalités fixées par délibération du conseil municipal.

Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal. [...] »

I - Visite du Palais de l'Elysée et de l'Assemblée Nationale :

Dans le cadre d'un projet de sensibilisation à la citoyenneté et à la découverte de la vie démocratique, le service politique de la ville, a proposé à sept jeunes privadoises et privadois, résidant le quartier prioritaire de la ville, une journée à Paris durant laquelle ils ont eu le privilège d'être reçus à l'Elysée et à l'Assemblée Nationale. Ils ont été accompagnés à l'occasion par Mathilde Grobert *Conseillère déléguée à l'action sociale* ainsi que par 2 agents communaux (*la référente du Programme de Réussite Educative et le chargé de mission politique de la ville*).

Le service Politique de la ville a bénéficié de deux subventions (1 700 € de la CAF et 500 € de Ardèche Habitat) dans le cadre de l'appel à projets Politique de la ville 2025.

Le montant des subventions perçues (soit 2 200 €) permet de couvrir intégralement l'ensemble des frais liés à ce déplacement à Paris détaillés ci-dessous :

- 1 287,00 € (billets de train pour les 7 jeunes et les 2 agents)
- 22,40 € pour le parking à la Gare TGV de Valence
- 148,00 € pour Mathilde Grobert (billet de train)
- 120,00 € pour les frais de métro
- 267,90 € pour les frais de déjeuner des participants
- 75,55 € pour les frais de diner des participants

Certaines de ces dépenses n'ont pas pu être anticipées et ont été réglées sur place par Mathilde Grobert :

- Billet de train pour Mathilde Grobert	148,00 €
- Frais de parking	22,40 €
- Tickets de métro	120,00 €
- Déjeuners des participants	267,90 €
- Diners des participants	75,55 €
Pour un montant total de	633,85 €

II – Congrès des Maires 2025 :

Le 107^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité s'est tenu du 17 au 19 novembre 2025 au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Les frais occasionnés par ce déplacement à Paris s'élèvent à :

95,00 € pour les frais d'inscription
209,00 € pour le transport

Les autres frais (hébergement et repas) sont pris en charge par le Maire.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé :

Pour les visites du Palais de l'Elysée et de l'Assemblée Nationale :

- De donner mandat spécial à Mathilde Grobert afin d'accompagner 7 jeunes du quartier Politique de la ville le 4 novembre pour une visite du Palais de l'Elysée et de l'Assemblée Nationale.

- D'autoriser la prise en charge et le remboursement par la collectivité des frais occasionnés par ce déplacement sur justificatifs des dépenses réellement engagées pour Mathilde Grobert, soit :

- Billet de train pour Mathilde Grobert	148,00 €
- Les frais de parking	22,40 €
- Tickets de métro	120,00 €
- Déjeuners des participants	267,90 €
- Diners des participants	75,55 €
Pour un montant total de	633,85 €

Pour le congrès des Maires 2025 :

- De donner mandat spécial à Michel VALLA, Maire, pour sa participation au 107^{ème} congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité du 17 au 19 novembre 2025 au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

- D'autoriser la prise en charge par la collectivité des frais occasionnés par ce déplacement sur justificatifs des dépenses réellement engagées soit :

95,00 € pour les frais d'inscription
209,00 € pour le transport

Je vous invite à formaliser votre décision en vous prononçant sur le projet de délibération ci-après annexé.

Le Maire,
Michel VALLA

